

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 avril 2021 – 19h00 heures

Présents : M. KARCHER Jacques, Mesdames VERGER Christelle, HAURY Evelyne, DAU-VERGNE Nathalie, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle et MM LERCH Michaël, OTT Martial, SCHNEIDER Arthur, STUDER Jean-Luc

Absents excusés : Arthur SCHNEIDER

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Arthur SCHNEIDER à Monsieur KARCHER Jacques

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 08 mars 2021
- 3) Approbation du Compte de Gestion ex. 2020 BP/BFO
- 4) Approbation du Compte Administratif ex. 2020 BP/BFO
- 5) Affectation des résultats de l'ex. 2020 BP/BFO
- 6) Fixation des taux d'imposition 2021
- 7) Budgets Primitifs 2021 BP/BFO
- 8) Déclassement de la parcelle section 1 n° 135
- 9) Travaux de ravalement de façade pour le bâtiment Mairie-Ecole
- 10) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Luc STUDER comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 08 mars 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 08 mars 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3-4) Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif ex. 2020 BG-BFO

Compte Administratif budget général exercice 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion du Trésorier ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2020, tous deux se soldent par un fonds de roulement de 90 211.64 euros, qui sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote.

Compte Administratif budget forêt exercice 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion des Trésoriers ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2020, tous deux se soldent par un fonds de roulement de 118 603.47 euros, qui sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020 : budget général

Dans la comptabilité communale, l'établissement du budget local supposait jusqu'ici que l'on dégage un excédent de recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. En M14, au budget primitif de l'année N, soit 2020, le montant de l'autofinancement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire codifiée 023 dans les dépenses de fonctionnement et 021 dans les recettes d'investissement.

Au compte administratif, il apparaît en principe un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. La section d'investissement comporte en général un déficit correspondant au besoin d'autofinancement non réalisé.

Une fois constaté le résultat, l'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves d'investissement ou report en fonctionnement. Cette recette est reprise au budget de l'année N+1. L'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Maire rappelle aux conseillers les résultats des deux sections de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	66 327.51 euros
Investissement	23 884.13 euros

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 90 211.64

Affectation obligatoire :

- A la couverture d'autofinancement et /ou

Exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte/1068)

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte/1068)

- Affectation à l'excédent reporté

de fonctionnement (ligne 002)

66 327.51

- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)

23 884.13

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020

- Déficit à reporter (ligne 002)

Affectation du résultat de l'exercice 2020 : budget forêt

Dans la comptabilité communale, l'établissement du budget local supposait jusqu'ici que l'on dégage un excédent de recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. En M14, au budget primitif de l'année N, soit 2020, le montant de l'autofinancement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire codifiée 023 dans les dépenses de fonctionnement et 021 dans les recettes d'investissement.

Au compte administratif, il apparaît en principe un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. La section d'investissement comporte en général un déficit correspondant au besoin d'autofinancement non réalisé.

Une fois constaté le résultat, l'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves d'investissement ou report en fonctionnement. Cette recette est reprise au budget de l'année N+1. L'affectation en réserve d'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Maire rappelle aux conseillers les résultats des deux sections de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	118 603.47 euros
Investissement	0 euros

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 118 603.47

Affectation obligatoire :

- A la couverture d'autofinancement et /ou

Exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte/1068) 0.00

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 118 603.47

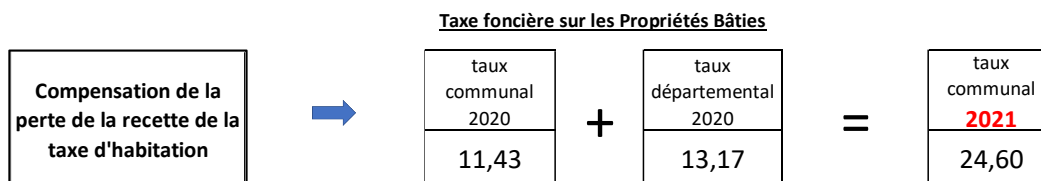
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) 0.00

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020

- Déficit à reporter (ligne 002) 0.00

6. Taux d'imposition 2021

Les nouvelles mesures gouvernementales concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation oblige le Département à reverser intégralement sa part de la taxe foncière aux communes.



Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la fixation des taux d'imposition pour 2021. Le produit des taxes, avec la seule variation des bases d'imposition se chiffre à 59 838 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux, à savoir :

	Taux actuels	Bases	Produits
TFB	24.60	190 300	46 814
TFNB	104.19	12 500	13 024
			59 838

Le Conseil Municipal décide de voter les taux tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

7. Budgets Primitifs 2021 BG-BFO

7) Budget Primitif 2021 : budget général

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021, qui se présente comme suit :

VF	D/R	Chapit	de	Compte 2	Désignation	prév 2020	Réalisé 2020	prév 2021	Total 2021
F	D	002			Résultat d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
F	D	011			Charges à caractère général	-47 814,00 €	-46 504,62 €	-52 295,00 €	
F	D	012			Charges de personnel et assimilé	-54 840,00 €	-54 882,07 €	-66 430,00 €	
F	D	014			Atténuation de produit	-45 894,59 €	-45 652,32 €	-46 000,00 €	
F	D	023			Virement à la section d'investissement	-2 874,66 €	0,00 €	-20 100,00 €	-325 918,17 €
F	D	042			opération d'ordre	-6 963,18 €	-4 871,75 €	-6 082,96 €	
F	D	65			Autres charges de gestion courante	-40 054,00 €	-36 605,21 €	-41 760,00 €	
F	D	66			Charges financières	-589,91 €	-589,91 €	-360,00 €	
F	D	67			charges exceptionnelles	-46 497,51 €	-57,13 €	-92 890,21 €	
F	R	002			Résultat d'exploitation (excédent A-1)	81 004,62 €	0,00 €	66 327,51 €	
F	R	013			Atténuation de charge	19,07 €	208,98 €	0,00 €	
F	R	70			Vente de produit, prestation de service	3 190,00 €	3 244,00 €	3 220,00 €	
F	R	73			Produits fiscaux	84 590,51 €	87 252,41 €	87 045,00 €	325 918,17 €
F	R	74			Subvention	74 478,00 €	77 131,00 €	81 342,00 €	
F	R	75			Autres prod. gestion courante	6 141,65 €	6 162,98 €	6 162,00 €	
F	R	77			Produits exceptionnels	0,00 €	486,53 €	0,00 €	
F	R	7087			virement de budget annexe	0,00 €	0,00 €	81 821,66 €	
I	D	001			Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	D	16			Emprunts en euros	-6 751,21 €	-6 751,21 €	-6 989,00 €	-54 355,83 €
I	D	20			Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	-3 100,00 €	
I	D	21			Immobilisations corporelles	-43 476,94 €	-14 751,45 €	-44 266,83 €	
I	R	001			Solde d'exécution	36 553,36 €	0,00 €	23 884,13 €	
I	R	021			virement de la section de fonctionnement	2 874,66 €	0,00 €	20 100,00 €	
I	R	13			Subventions	3 961,68 €	3 961,68 €	0,00 €	54 355,83 €
I	R	040			Amortissement (opération d'ordre)	6 963,18 €	4 871,75 €	6 082,96 €	
I	R	10			Dotations	3 058,74 €	0,00 €	4 288,74 €	

Budget Primitif 2021 : budget forêt

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif forêt de l'exercice 2021, qui se présente comme suit :

VF	D/R	Chapitre	Désignation	prév 2020	Réalisé 2020 HT	prév 2021	Total 2021
F	D	001	solde d'exécution	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
F	D	011	Taxes foncières	-70 146,95 €	-46 146,44 €	-143 271,66 €	
F	D	65	Autres charges gestion courante	-785,00 €	-784,68 €	-800,00 €	
F	D	67	Autres charges exception.	-44 765,03 €	0,00 €	0,00 €	-160 003,47 €
F	D	022	Dépenses imprévues	-51 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
F	D	023	Virement à la section d'investissement	-23 200,00 €	0,00 €	-15 931,81 €	
F	R	002	Résultat d'exploitation	129 542,98 €	0,00 €	118 603,47 €	160 003,47 €
F	R	10	Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
F	R	70	Remboursement de frais	60 354,00 €	35 991,61 €	41 400,00 €	
I	D	001	Solde d'exécution Report Invest	-30 611,69 €	0,00 €	0,00 €	
I	D	21	Agencem. et aménag. terrains	-21 000,00 €	0,00 €	-15 931,81 €	-15 931,81 €
I	D	23	Immobilisation corporelle	-30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	R	001	Solde d'exécution Report Invest	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	R	021	Virement de la section de fonct	51 000,00 €	0,00 €	15 931,81 €	15 931,81 €
I	R	10	Excédent de fonctionnement	30 611,69 €	0,00 €	0,00 €	
I	R	13	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	R	16	Emprunt en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	R	28	Amortissement immo corporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

8) Dessaffectation et déclassement de la parcelle section 1 n° 135

Par délibération en date du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Monsieur FOERSTER Patrick, d'un bien cadastré section 1 n° 135, au prix de 956.25 €.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Monsieur FOERSTER Patrick, sur laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 8 mars dernier, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section 1 n° 135, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour les besoins de la commune ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

9) Travaux ravalement façade bâtiment mairie-école

Madame VERGER Christelle, en charge du dossier de ravalement de façade du bâtiment mairie-école présente le projet à l'assemblée, soumet les différents procédés.

Le Conseil Municipal après réflexion décide d'entreprendre la démarche de lancement du projet et demande à Madame VERGER Christelle de prendre toutes les dispositions nécessaires au montage du dossier.

10) Divers

La séance a été levée à 22h00.

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de STORCKENSOHN
de la séance 06 avril 2021

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 08 mars 2021
- 3) Approbation du Compte de Gestion ex. 2020 BP/BFO
- 4) Approbation du Compte Administratif ex. 2020 BP/BFO
- 5) Affectation des résultats de l'ex. 2020 BP/BFO
- 6) Fixation des taux d'imposition 2021
- 7) Budgets Primitifs 2021 BP/BFO
- 8) Déclassement de la parcelle section 1 n° 135
- 9) Travaux de ravalement de façade pour le bâtiment Mairie-Ecole

10) Divers

Nom	Prénom	Qualité	Signature	Excusé	Procuration
KARCHER	Jacques	Maire			
VERGER	Christelle	1 ^{er} Adjoint			
HAURY	Evelyne	2 ^e Adjoint			
DAUVERGNE	Nathalie	Conseiller			
LERCH	Michaël	Conseiller			
OTT	Martial	Conseiller			
SCHNEIDER	Arthur	Conseiller			
SIMON	Manuela	Conseiller			
STUDER	Jean-Luc	Conseiller			
THULLER	Christelle	Conseiller			